



Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 27/2021-2026

Budget 2025

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier à l'application de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le budget 2025 et les commentaires y relatifs, afin de les soumettre à votre approbation.

Ce budget sera adressé à la commission des finances pour étude et rapport, en date du 14 novembre 2024.

Sur invitation de la Direction des finances communales, une trentaine de collectivités publiques vaudoise dites « pilotes » ont passé leurs comptes en MCH2 (Modèle comptable harmonisé de deuxième génération) dès le 1er janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont le choix de leur année de passage, celui-ci devant se faire au plus tard en 2027.

La commune de Burtigny a décidé de passer en MCH2 dès 2025 et le budget qui vous est soumis est basé sur cette nouvelle approche.

MCH2 : résumé en quelques mots

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Celui-ci a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Les principaux changements induits par MCH2 sont les suivants :

- Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.
- Selon les principes régissant MCH2, la présentation des comptes doit offrir une vision de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat. Ceci va donc accroître la transparence des comptes communaux vis-à-vis de la population.
- La classification par nature devient plus précise avec 4 positions pour le bilan et le compte de résultats (actuel compte de fonctionnement).
- La classification fonctionnelle (actuelle classification administrative) gagne également en granularité¹ avec 4 positions. De plus, elle s'applique aussi au compte des investissements.

¹ Granularité : La notion de granularité définit la taille du plus petit élément, de la plus grande finesse d'un système. Quand on arrive au niveau de granularité d'un système, on ne peut plus découper l'information.

- À côté de ces deux classifications harmonisées, chaque commune peut continuer à prévoir une classification ad hoc reprenant la structure spécifique de ses dicastères et de son administration.
- MCH2 prévoit un échelonnement du compte de résultat qui rend la situation financière des communes plus transparente : résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel, résultat extraordinaire
- Le tableau des flux de trésorerie s'ajoute aux autres éléments du modèle comptable déjà existants, que sont le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements.
- MCH2 introduit une table des amortissements fixant des durées d'amortissement obligatoires pour toutes les communes, cela par type d'immobilisation.
- Enfin, l'annexe devra présenter les principes et normes pour la présentation des comptes annuels, l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, des titres et des participations, des prêts et des garanties, ainsi que le tableau des immobilisations.

Le projet d'adoption de MCH2 pour la commune de Burtigny se déroule en plusieurs étapes :

- 2024 : Conversion des comptes du plan comptable actuel vers MCH2, y.c. les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les comptes du bilan. Préparation du budget 2025 en MCH2.
- Pour avoir une base historique de comparaison les comptes 2023 ainsi que le budget 2024 sont convertis au format MCH2. Ainsi, ces deux données sont disponibles en version MCH1 et MCH2.
- 2025 : Tenue des comptes 2025 selon MCH2 et conversion des comptes 2024 en MCH2 après le bouclement.
- 2026 : Bouclement des comptes 2025 selon MCH2, y.c. élaboration de nouvelles annexes.

Premier budget établi selon MCH2 et retour d'expérience

En ce qui concerne le budget 2025 établi sous MCH2, il faut préciser qu'en dépit de tous les contrôles effectués et des regards croisés des différentes parties prenantes, il n'est pas impossible que des modifications soient apportées ultérieurement au plan comptable, sur la base des retours d'expérience des responsables de lignes budgétaires, du Service des finances, de la Direction des finances communales de l'État de Vaud ou encore d'autres communes.

En outre, le nouveau plan comptable est, de manière générale, beaucoup plus détaillé. De nombreux nouveaux comptes ont ainsi été créés pour se conformer aux directives de la Direction des finances communales de l'État de Vaud. Il est difficile de faire des estimations pour des comptes scindés en plusieurs natures différentes. Dans cette optique, il est attendu des Conseillers et Conseillères un peu de tolérance et de flexibilité lors des premières années d'utilisation de MCH2. Les estimations seront affinées à l'usage dans les années

à venir. Pour rappel, le premier exercice entièrement sous MCH2, soit l'année 2025, sera bouclé en 2026 et donc les informations complètes ne seront utilisables que pour l'établissement du budget 2027. Le budget 2026 ne pourra être élaboré qu'avec six mois de comptabilisation selon le plan comptable MCH2.

Budget 2025

Dans sa séance du 29 octobre 2024, la Municipalité a adopté le budget 2025. Le compte de résultat s'élève à CHF 2'465'457.97 avec un excédent de charges de CHF 15'485.81 relativement similaire à celui du budget 2024 avec une perte de CHF 16'426.35. Le budget actuel présente une hausse de près de 10.7% des revenus et des charges pour près de 10.6% par rapport au budget 2024, soit une hausse quasi compensée.

Ce déficit ne remet pas en cause la santé financière actuelle de la Commune et la gestion rigoureuse de ces dernières années qui a permis de constituer des réserves.

Les principaux éléments qui expliquent la variation du budget d'une année à l'autre sont :

- **Chapitre 6150 – Routes communales** : augmentation de l'entretien des routes et de l'éclairage public pour près de CHF 45'000.- ;
- **Chapitre 8200 – Sylviculture** : augmentation totale des charges pour CHF 132'800.- en lien avec les frais d'exploitation (coupe de bois), la rénovation de la desserte forestière et les soins culturaux. A noter qu'en parallèle les revenus et subventions y relatifs compensent cette augmentation avec une hausse attendue de CHF 133'125.- ;
- **Chapitre 9100 – Impôts** : les revenus d'impôt sont en hausse pour CHF 63'520.- suivant la tendance de ces dernières années. A noter que le taux d'imposition est resté identique à l'année dernière (soit 75) ;
- **Chapitre 9300 – Péréquation financière et compensation des charges** : en cohérence avec l'augmentation des recettes fiscales nous observons aussi une augmentation des charges de péréquation de CHF 90'409.- tout en ayant en parallèle un retour de la péréquation, considéré comme un revenu, en augmentation également pour CHF 51'877.-.

Les détails du budget 2025 vous sont fournis dans les commentaires ci-dessous.

Budget 2025 dans le détail

Le document Budget 2025 annexé à ce préavis comprend également le budget 2024 ainsi que les comptes 2023 tous deux retravaillés en format converti selon le référentiel comptable MCH2 afin de disposer d'une base de comparaison.

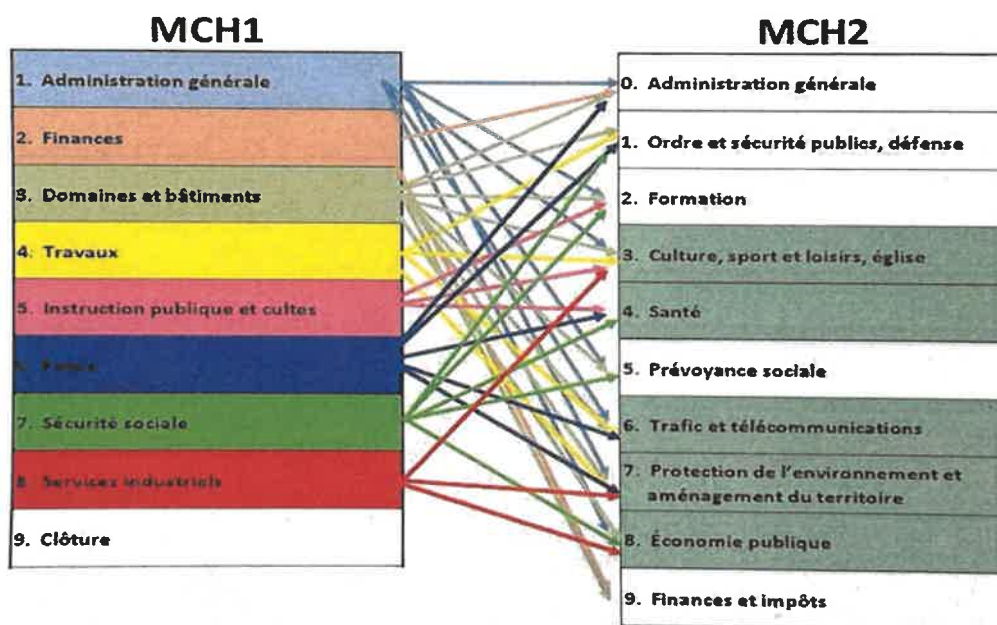
Le nouveau plan comptable étant plus détaillé, nous disposons désormais de plus de granularité dans les comptes pour répartir les revenus et charges. A titre d'exemple, le compte « Frais de réceptions et manifestations » connu sous

MCH1 se répartit en trois comptes sous MCH2 « Imprimés, publication », « Denrées alimentaires » et « Prestations de service de tiers ».

Dans le document annexé « Budget d'exploitation – Burtigny MCH2 converti Budget 2025 », les détails du budget 2025 vous sont fournis directement dans les commentaires des différentes rubriques en italique donnant ainsi un explicatif de la position concernée. Ceci renforce la transparence sur l'activité de la municipalité et la compréhension du budget.

Dès lors, dans notre préavis, nous limitons nos commentaires et explications aux éléments essentiels du budget et aux changements significatifs par rapport à l'an dernier (voir ci-dessous).

Le tableau ci-dessous résume la classification fonctionnelle qui évolue dans le cadre de MCH2.



Comme par le passé, nous avons intégré les montants prévisionnels de la péréquation financière, de la compensation des charges et de la police selon la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) qui entre en vigueur au 1er janvier 2025.

Comme chaque année, les budgets de fonctionnement des différentes associations et ententes intercommunales dont nous faisons partie (environ 22% du budget) sont également repris dans le budget.

Nous avons également intégré les amortissements obligatoires, selon les préavis acceptés et les travaux réalisés, conformément à l'art. 17 RCom.

Pour les autres rubriques, nous avons pris comme base de référence les données existantes à ce jour, à savoir les comptes 2023 et les résultats financiers comptabilisés fin septembre 2024. Nous avons ensuite ajusté les charges et revenus attendus pour 2025 selon nos analyses et en fonction de nos projets.

L'agrégation de ces données permet d'avoir la vue la plus précise possible du résultat budgétaire 2025. Sa réalisation est toujours dépendante de différents facteurs, en particulier de l'encaissement des impôts sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise.

0. Administration générale

Au niveau de l'Exécutif 012, le budget du salaire des autorités est passé de CHF 83'040.- à CHF 74'660.- car il est fort possible que la Municipalité continue à fonctionner avec quatre membres au lieu de cinq.

Sous le poste 0210 Administration des finances et des contributions, les prestations de services de tiers comprennent également pour cette année les honoraires de la Bourse et de Ofisa pour la migration MCH2 (2^{ème} étape).

1. Ordre et sécurité publics, défense

Dans le cadre de la NPIV le calcul de la facture policière a été reformulé, cela implique pour la commune de Burtigny une facture prévue en 2025 de CHF 60'900.- contre CHF 47'362.- en 2024.

En ce qui concerne la Défense civile (1620) et conformément à la loi sur la protection de la population et la protection civile, la Commune doit restituer en 2025 le solde du fonds de contribution de remplacement (compte 9282.001 Contributions de remplacement abris P.C.), à savoir CHF 24'225.45.-. La restitution sera intégralement compensée par le prélèvement du fonds en question.

2. Formation

Le budget formation est en légère baisse en raison de la diminution du nombre d'élèves : 44 élèves en 2025 contre 49 en 2024.

3. Culture, sport et loisirs, église

A noter sous poste 3290, la sortie des aînés pour CHF 6'000.- qui est organisée chaque deux ans.

Au niveau du Stand de tir sous 34100, il est planifié de procéder au changement des fenêtres pour CHF 10'000.-.

Pour le poste 3500, des travaux d'entretien sont prévus pour l'Église pour un total de CHF 7'805.- concernant le parquet et l'entretien extérieur des fenêtres (sud-ouest).

4. Santé

Aucun élément particulier à relever.

5. Prévoyance sociale

Le budget du Réseau d'accueil des Toblerones est en hausse de près de CHF 17'900.- pour s'établir à CHF 60'268.- en raison de l'augmentation du nombre d'enfants et des coûts de fonctionnement.

6. Trafic

Le poste des Routes communales, 6150, prévoit l'entretien de routes agricoles pour CHF 12'000.- ainsi que l'entretien du Chemin de Prévondavaux pour CHF 10'320.-. A ceci vient s'ajouter un montant de CHF 40'000.- pour le changement des luminaires (LED) de l'éclairage public permettant une meilleure gestion ainsi qu'une gestion à distance des luminaires.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce poste est significatif au niveau budget communal avec un montant de charges de CHF 375'030.50 en recul de -8.5% par rapport à 2024. Cette baisse est principalement liée aux travaux d'entretien du traitement des eaux usées (7200) avec une baisse d'un peu plus de CHF 41'000.-.

8. Économie publique

Pour le poste Sylviculture, 8200, les frais d'exploitation de la coupe de bois augmentent de CHF 62'850.- à CHF 123'000.- grâce à l'augmentation du volume passant de 825 m³ en 2024 à 1'500m³ pour 2025. En parallèle, la vente de bois augmente également de CHF 59'475.- à CHF 133'600.-.

Au niveau des projets subventionnés par le Canton, nous relevons les éléments suivants pour 2025 :

- Plan de gestion de la forêt pour CHF 10'000.- subventionné à hauteur de 80% ;
- Rénovation de la desserte forestière budgétée à CHF 60'000.- dont 70% subventionné par le Canton ;
- Soins culturaux en forêt qui se montent à 22'000.-. Ce montant est couvert à 100% par les subventions cantonales.

Les subventions sont enregistrées dans le compte 82000.4631.00.

9. Finance et impôts

Comme indiqué en introduction, nous avons budgétisé des revenus fiscaux en hausse sur différents postes. Nous avons tenu compte des rentrées d'impôts observées sur 2024 pour ajuster notre budget.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), la péréquation financière aux communes change non seulement de nom mais surtout de méthode de répartition.

Celle-ci continue de rester importante au niveau des finances communales. En ajoutant la facture policière, la péréquation totale s'élève à un montant net de CHF 446'659.- (ou un montant brut de CHF

697'846.- soit plus de 28% du budget 2025) contre CHF 394'589.- budgété en 2024. A noter que le montant net pour les comptes 2023 se chiffrait à CHF 450'404.- représentant une meilleure base de comparaison avec le budget sous revue.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burligny

vu le préavis municipal 27/2021-2026;
ouï le rapport de la commission des Finances;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'adopter le budget 2025 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 15'485.81 sur un total de charges de CHF 2'465'457.97.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2024

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire


Irène Richard